Séance ordinaire du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le 30 juin à partir de 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20 juin, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents: Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, SEMINERIO Patricia, Christian KLEIN, Nathalie PEREZ, Aïda ACKERMANN, Jean-Marc LECHANTRE, Jean-Marc HIRTZMANN, Agnès DEMMER.

Excusés : Alain ANTOINE procuration à Franck CORPLET, Stéphane LEFEBVRE procuration à Nathalie PEREZ.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECHANTRE.

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2017 est adopté, sans observation, à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

- (1) Convention avec l'ADEPPA au titre de l'année scolaire 2017/2018
- (2) Règlements intérieurs des services périscolaires
- (3) Tarifications des services périscolaires
- (4) Subventions 2017 aux associations
- (5) Location longue durée d'un véhicule électrique
- (6) Désaffectation du presbytère
- (7) Attribution du marché pour la création d'un terrain de football synthétique
- (8) Convention avec le SDIS
- (9) Convention pour la création d'une route forestière
- (10) Convention pour la création d'un cheminement piétonnier
- (11) Déclassement d'une parcelle communale en vue de sa cession
- (12) Cession d'une parcelle communale
- (13) Déclassement d'une parcelle communale de parking en vue de sa cession
- (14) Convention avec la CCAM relative à la requalification d'espaces publics et aux enfouissements de réseaux secs
- (15) Décision Budgétaire N°2 du BP 2017
- (16) Ligne de trésorerie
- (17) Motion contre le retrait de postes à la gendarmerie de METZERVISSE
- (18) Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion au titre de l'année scolaire 2017/2018

L'ordre du jour est abordé :

(1) Convention avec l'ADEPPA au titre de l'année scolaire 2017/2018

Vu la délibération du 24 mai 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant rétrocession aux communes de la compétence « services d'accueil périscolaires ».

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la restauration scolaire du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la convention proposée par l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein Air (A.D.E.P.P.A.) 57640 VIGY, portant livraison de repas en containers chauds ou froids normalisés, sur la base d'un prix unitaire de 4,50 € TTC, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

(2) Règlements intérieurs des services périscolaires

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des Affaires sociales et scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les règlements des services d'accueil hors temps scolaire, garderie, cantine, étude surveillée, ateliers éducatifs, à l'unanimité.

(3) Tarifications des services périscolaires

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des Affaires sociales et scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifications des services d'accueil hors temps scolaire, à l'unanimité.

Garderie

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	07H30 à 08H15	3,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	07H45 à 08H15	2,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15H30 à 16H30	3,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15H30 à 17H30	5,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15H30 à 18H30	6,00 €

Restauration scolaire

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	11H45 à 13H30	9,00€

Repas pris à la table commune : 4,50 €

Etude surveillée

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi	15H30 à 16H30	3,00 €

Ateliers de pratiques éducatives

Jours	Horaires	Tarification
Vendredi	15H30 à 17H00	4,00 €

(4) Subventions 2017 aux associations

Après avoir entendu l'Adjoint en charge de la vie associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 7.600 € : Amicale des Sapeurs-pompiers 1.500 €, U.N.C. 250 €, Association SCANNER 300 €, Association Donneurs de sang 350 €, CEP 1800 €, Comité des Fêtes 900 €, Foyer Rural 800 €, Gymnastique Volontaire Kédangeoise 700 €, La Boule Kédangeoise 200 €, Association de Pêche kédangeoise 200 €, A.P.E. 300 €, Volley club 100 €, l'Echiquier de la forêt 200 €, à l'unanimité.

(5) Location longue durée d'un véhicule électrique

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement véhicule Citroën mis en circulation le 12/05/2000.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif aux offres proposées pour une location longue durée de 36 mois pour 30 000Km d'un véhicule utilitaire électrique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société DM AUTOS CITROEN 57100 THIONVILLE, portant sur un véhicule de type BERLINGO M Electric confort, bénéficiant d'un bonus écologique de 6 000€ et d'une reprise de l'ancien véhicule, pour un loyer mensuel de 282,52€ TTC, comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(6) Désaffectation du presbytère

Vu la délibération du 30 novembre 2016 portant engagement de la procédure de désaffectation du presbytère :

Vu l'avis favorable du Conseil de Fabrique du 13 mars 2017 ;

Vu la délibération du 17 mai 2017 portant autorisation de signer une promesse de vente ;

Vu la lettre de l'Evêché de Metz du 23 mai 2017.

Après avoir entendu le rapport du Maire sur le déroulement de la procédure de désaffectation, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, confirme la procédure de désaffectation du presbytère inoccupé depuis 2009 suite au passage de la Commission de sécurité, confirme l'engagement de la commune à poursuivre la mise à disposition d'une salle communale pour les besoins de la paroisse, sise dans la Maison des Associations rue du collège, mais de manière non exclusive compte tenu des capacités insuffisantes de la commune, et autorise le Maire à transmettre à l'autorité épiscopale toutes les pièces relative à cette opération, à l'unanimité.

(7) Attribution du marché pour la création d'un terrain de football synthétique

Vu l'avis de la CAO du 16 juin 2017;

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la création d'un terrain de football à revêtement synthétique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne en qualité d'attributaire du marché DHR 57146 WOIPPY dont l'offre est la plus avantageuse économiquement et techniquement, pour un montant de 84 390,28 € HT, et autorise le Maire à signer toutes les pièces dudit marché par 12 voix pour et 2 abstentions.

(8) Convention avec le SDIS

Après avoir entendu le rapport du Maire sur la nécessité de prendre en compte les besoins du personnel communal exerçant des missions de sapeur-pompier volontaire tout en préservant les intérêts de la collectivité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet de convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle portant disponibilité opérationnelle et formation des sapeurs-pompiers volontaires, et autorise le Maire à la signer, par 13 voix pour et 1 abstention.

(9) Convention pour la création d'une route forestière

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge de la forêt relatif au projet de convention portant création d'une route forestière en partenariat avec les communes de BUDING, KLANG et VECKRING portant la participation de la commune fixée à 4%, le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte ledit projet de convention, et autorise la Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet, à l'unanimité.

(10) Convention pour la création d'un cheminement piétonnier

Après avoir entendu le rapport du Maire sur le projet de convention tripartite avec le Département de la Moselle, la CCAM et la commune relative à la création d'un cheminement piétonnier en bordure de la RD 918, route de Bouzonville, le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte ladite convention, et autorise la Maire à la signer, à l'unanimité.

(11) Déclassement d'une parcelle communale en vue de sa cession

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la demande de régularisation foncière proposée par les propriétaires de l'immeuble sis 4 rue Notre-Dame, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de déclasser ladite parcelle communale cadastrée section 2 N° b/100 d'une contenance de 05 ca du domaine communal, et charge le Maire à transmettre le présent acte de déclassement au Juge du Livre Foncier, à l'unanimité.

(12) Cession d'une parcelle communale

Vu le procès-verbal d'arpentage du 23 mars 2017 ;

Vu la proposition d'achat du 7 juin 2017 des propriétaires de l'immeuble sis 4 rue Notre-Dame de la parcelle communale cadastrée section 2 N° b/100 d'une contenance de 05 ca.

Considérant que l'offre d'achat proposée est de nature à éviter un recours contentieux de la commune contre une occupation illégale de propriété.

Considérant que le prix proposé est raisonnable et conforme aux prix du marché dans le secteur concerné.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la demande de régularisation foncière proposée par les propriétaires de l'immeuble sis 4 rue Notre-Dame, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de céder la parcelle communale cadastrée section 2 N° b/100 d'une contenance de 05 ca pour le prix de cent cinquante Euros (150,00€), dit que les frais notariaux seront à la charge des acquéreurs, que l'acte authentique de cession devra **être établi avant le 31 décembre 2017** sous peine de caducité de la présente délibération, et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette cession, par 9 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

(13) Déclassement d'une parcelle communale de parking en vue de sa cession

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la demande d'acquisition de deux places de parking par les époux DI FALCO de la parcelle communale cadastrée section 2 N°0106, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de déclasser partiellement ladite parcelle communale afin d'en permettre la cession, à l'unanimité.

(14) Convention avec la CCAM relative à la requalification d'espaces publics et aux enfouissements de réseaux secs

Après avoir entendu le rapport du Maire sur le projet de convention avec la CCAM relative à la requalification d'espaces publics et aux enfouissement de réseaux secs portant attribution à la commune d'une enveloppe globale de 188 072,23 € HT déduction faite du financement du cheminement piétonnier créé Route de Bouzonville pour un montant notifié de 13 545,69 € HT, le montant des travaux de la tranche ferme sera de 176 473,50 €HT, le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte ladite convention, et autorise la Maire à la signer, à l'unanimité.

(15) Décision Budgétaire N°2 du BP 2017

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif aux écritures comptables à passer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la Décision Budgétaire Modificative n°2 du BP 2017 comme suit, à l'unanimité.

Fonctionnement:

Dépenses Article 66111 intérêts Article 023 virement section investissement	
Recettes	
Article 74127	+ 23 600 €

(16) Ligne de trésorerie

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au financement du projet d'investissement de création d'un terrain de football à revêtement synthétique inscrit au budget 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives au renouvellement de la ligne de trésorerie numéro 16L07191, destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, dans la limite de cinquante mille EUROS (50 000,00 €), pour une durée de 1 an jusqu'au 30 juillet 2018, auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont les caractéristiques sont : EONIA + marge 1,40 %, commission d'engagement 150,00€, intérêts calculés arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil, à l'unanimité.

(17) Motion contre le retrait de postes à la gendarmerie de METZERVISSE

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la motion du Conseil municipal de METZERVISSE contre le retrait de 6 postes de gendarme, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver et de soutenir cette motion visant à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir la présence de l'Etat en milieu rural, notamment au niveau de la sécurité, droit fondamental du pacte républicain, à l'unanimité.

(18) Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion au titre de l'année scolaire 2017/2018

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'augmentation des effectifs des activités périscolaires le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, et autorise le Maire conduire la phase recrutement, et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce recrutement, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.